

COMMUNE DE FRETERIVE

Compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021

PRESENTS : BUEVOZ Eve - BUEVOZ Guy – CARLE Patrick - BRAEMS Patrice - DECOMBLE Aurore - COLLIN Matthieu – DI MASULLO Vincenzo - MONIN Eric – VACHET Nadine - PAJEAN Baptiste - AZNAG Rachid - GRISARD Benoît

ABSENTS EXCUSES : TUAL Hélène - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - ROBIN Clément

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

INTERCOMMUNALITÉ

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), approbation du rapport

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9/09/2021, s'est prononcée sur le transfert de charges liées à l'organisation du service régulier de mobilité « Montbus », organisé jusqu'alors par la commune de Montmélian, suite à la prise de la compétence mobilité par la Communauté de communes Cœur de Savoie. La commune de Montmélian se voit donc retirer la part financière correspondante à cette compétence transférée. Concernant notre commune, pas de changement, l'attribution de compensation est reconduite. Le conseil approuve le principe de la révision libre des attributions de compensation ainsi que le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 fixé à 43 635€ par le Conseil communautaire.

TRAVAUX

Travaux de réfection de voirie, subvention « FDEC 2022 »

Suite aux nouveaux droits à construire suite à la révision du PLU approuvée en février 2020, la commune souhaite profiter des travaux d'enfouissement des réseaux liés à ces futures constructions pour procéder à la réfection de la voirie chemin des Pillettes.

Le Conseil approuve ces travaux pour un montant estimé à 23 475 € HT et sollicite l'aide financière du département dans le cadre du « FDEC 2022 ».

Acquisition d'un engin de déneigement, subvention « FDEC 2022 »

La commune possède un camion, acquis en 2006, permettant le salage des routes en hiver. Le conseil décide de profiter du renouvellement de ce matériel pour avoir un deuxième engin de déneigement favorisant ainsi un travail en binôme des agents et limitant à la fois le travail isolé ainsi que l'amplitude des horaires du travail. Cet investissement répondra aussi à une meilleure qualité du service de déneigement. Le conseil approuve cet investissement et sollicite pour un montant estimé à 80 560 € HT (lame incluse) et sollicite l'aide financière du département dans le cadre du « FDEC 2022 ».

CONSEIL PARTICIPATIF

Charte et règlement, approbation

Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil a approuvé la création d'une nouvelle instance « le conseil participatif ». Suite au travail de la commission communication, M. Patrice Braems fait lecture du projet de règlement intérieur et du projet de charte de fonctionnement.

Le conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur et la charte de fonctionnement ainsi présentés.

Ces documents seront mis en ligne sur notre site www.freterive73.

Une réunion publique d'information aura lieu prochainement, un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

CHASSE

Association de chasse, avenant au bail

Mme le Maire rappelle la nouvelle demande de l'association de chasse (ACMF) d'autoriser les tirs payants à destination de personnes extérieures à la commune. Ces tirs payants sont organisés pour permettre à l'ACMF de percevoir des recettes complémentaires, les cotisations étant insuffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses : l'association devant chaque année régler une taxe relative aux dégâts causés par les sangliers sur les cultures de maïs dans la plaine et prévoir un budget suffisant en cas de recours en justice. Afin de réunir des conditions satisfaisantes de sécurité lors de ces tirs payants, le conseil décide de lister les documents à fournir par les chasseurs bénéficiaires de ces tirs payants (justificatifs d'identité, permis de chasse, responsabilité civile ...). La vente de bracelets sera à définir chaque année en conseil municipal sur demande écrite du président de chasse avant le 30 septembre de l'année en cours. Le Conseil approuve la rédaction de l'avenant présenté et autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

DIVERS

Association minofilms, subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 150€ un montant de 150€ pour cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Mme le Maire,

